

L'arme et la Paix

Journal trimestriel édité par l'association Initiatives Citoyenneté Défense - Octobre 2013 - n°26

ÉDITO

« Couchés » ?

La période de l'été a été dure pour la diplomatie française. Son attitude d'alignement extrême derrière les USA a coûté à notre pays deux camouflets bien regrettables. Le premier a concerné « l'affaire Snowden » et le détournement imposé par les autorités françaises à l'avion présidentiel bolivien, sur demande des USA. Large condamnation de la communauté internationale, s'agissant d'une première depuis 1945 contre un avion présidentiel. Mr Edward Snowden n'était pas dans l'avion, évidemment ; bonjour les renseignements. La France « couchée » devant les USA, etc., que n'a-t-on alors entendu...

Le deuxième acte s'est joué avec la Syrie. Chef de file en Europe des pro-guerre, la diplomatie française n'a pas ménagé ses efforts pour y entraîner ses partenaires... Jusqu'à ce que les Etats-Unis et la Russie sifflent la fin du jeu pour s'accorder en quelques jours et stopper une dangereuse escalade. Fin de la partie, « couchés », « à la niche », que n'entendit-on de nouveau.... Il resta à notre diplomatie à battre en retraite avec la posture du scepticisme, puis de l'exigence d'une résolution de l'ONU sous le chapitre VII (usage de la force), puis de... la satisfaction de la France.

L'avenir nous dira ce que de tels choix ont apporté à la France.

L'arme et la Paix vous propose de revenir dans ce numéro sur la crise syrienne, au travers de l'histoire et des réalités de l'arme chimique, des choix politiques à l'œuvre de Pristina... à Damas, ainsi que du bras de fer militaire qui s'est joué en Syrie (et qui n'est pas terminé). Dans la foulée du livre blanc, la loi de programmation militaire 2014-2019 en décline les orientations ; nous vous proposons de premières analyses sur ce sujet ô combien structurant pour la période à venir. L'ancien ministre de la défense Mr Paul Quilès revient sur cette question et celle de la place du nucléaire, mais aussi sur le Mali et l'Europe de la défense, dans l'entrevue qu'il a accordée à notre rédacteur en chef.

Une matière riche nous oblige à renvoyer au numéro de décembre certains de vos articles ; un très grand merci à tous nos contributeurs ! Ces colonnes vous appartiennent.

Bonne lecture.

■ Denis Anselmet

Tests et démonstrations de force ?

Le conflit syrien aurait-il été l'occasion pour les USA de « tester » les systèmes de défense fournis par la Russie à la Syrie ? La presse nord-américaine s'est fait l'écho de la destruction d'un chasseur US Lockheed F-22 Raptor, abattu par un missile alors qu'il tentait d'entrer dans l'espace aérien syrien à partir de la Jordanie. Le Los Angeles Times a également indiqué que des batteries de défense syriennes auraient abattu quatre missiles de croisière Tomahawk lancés par les forces US. Selon ces mêmes sources, ces missiles auraient été lancés pour tester le degré d'efficacité des défenses syriennes. Ces événements auraient-ils conduit les dirigeants US à davantage de prudence ?



Chasseur US Lockheed F-22 « Raptor »

L'arme et la Paix - Publication trimestrielle - n°ISSN : 1767-7173
Directeur de la publication : Marc Dorel - Rédacteur en Chef : Claude Romanet - Rédacteurs : Denis Anselmet, Robert Brun, Claude Romanet - Jean-Paul Vienne. association.icd@online.fr

SYRIE : TOURNANTS DIPLOMATIQUE... ET MILITAIRE ?

Le tournant diplomatique auquel nous avons assisté sur le dossier syrien a été décrit comme une habile ouverture de la diplomatie russe, face à l'isolement des gouvernements va-t-en guerre - dont le nôtre - sur la scène internationale.

Ce retour forcé à la table des négociations et au respect des règles internationales doit aussi beaucoup à la clairvoyance des opinions publiques sur les risques d'une aventure militaire en Syrie. Les précédents de l'Irak, de l'Afghanistan, de la Libye, etc. ont à l'évidence rendu les citoyens circonspects face aux « preuves » et arguments officiels. Mais nul doute que le rapport de forces sur le terrain – et notamment militaire – a joué aussi un rôle dans cette évolution.

L'importance de la bataille de Damas

Largement passée sous silence, la bataille terrestre pour Damas – de novembre 2012 à février 2013 – a constitué la première grande défaite des milices djihadistes et de l'armée de libération de la Syrie, équipés et soutenus (avec présences de forces spéciales) par les USA, la Grande Bretagne, la France, la Turquie, Israël, l'Arabie Saoudite, le Qatar, etc. On estime à près de 100 000 le nombre de djihadistes étrangers de différentes obédiences, engagés dans la guerre civile de Syrie.

A partir du printemps 2013, l'initiative sur le terrain a commencé à revenir à l'armée syrienne, incitant nos média et ministres va-t-en guerre à redoubler d'appels à l'intervention. Une vaste contre-attaque terrestre fut alors planifiée par l'état-major syrien pour affaiblir le dispositif des rebelles, en visant notamment leurs principales voies d'approvisionnement depuis l'étranger. Présentés comme visant de possibles transferts d'armes au Hezbollah libanais, les raids de l'aviation israélienne de mai 2013 intervinrent en fait au déclenchement de cette vaste opération, et visèrent les forces syriennes qui y participaient : une colonne blindée du 501^{ème} bataillon de chars dans le district de Barzeh ; des éléments du 2^{ème} bataillon mécanisé de la division 4 de la garde dans le nord de Damas ; des éléments de la 104^{ème} brigade d'artillerie de la garde au nord-est de Damas, etc. Malgré ces raids et interventions étrangères, l'offensive militaire syrienne atteignit ses objectifs en juin 2013 (reprise d'Al Qusayr - point de contrôle de la frontière libanaise - et de Deraa - point de contrôle de la frontière sud avec la Jordanie et Israël – ainsi que d'Al Mayadin et de plusieurs autres localités). L'approvisionnement des djihadistes et de l'armée de libération de la Syrie par le Liban, la Jordanie ou Israël devint plus compliqué.

Le poids de la menace missiles

Le président russe Vladimir Poutine rappela alors que des systèmes antiaériens S-300 nouveaux pourraient être transférés vers la Syrie en cas de nouveaux raids aériens (voir notre encart

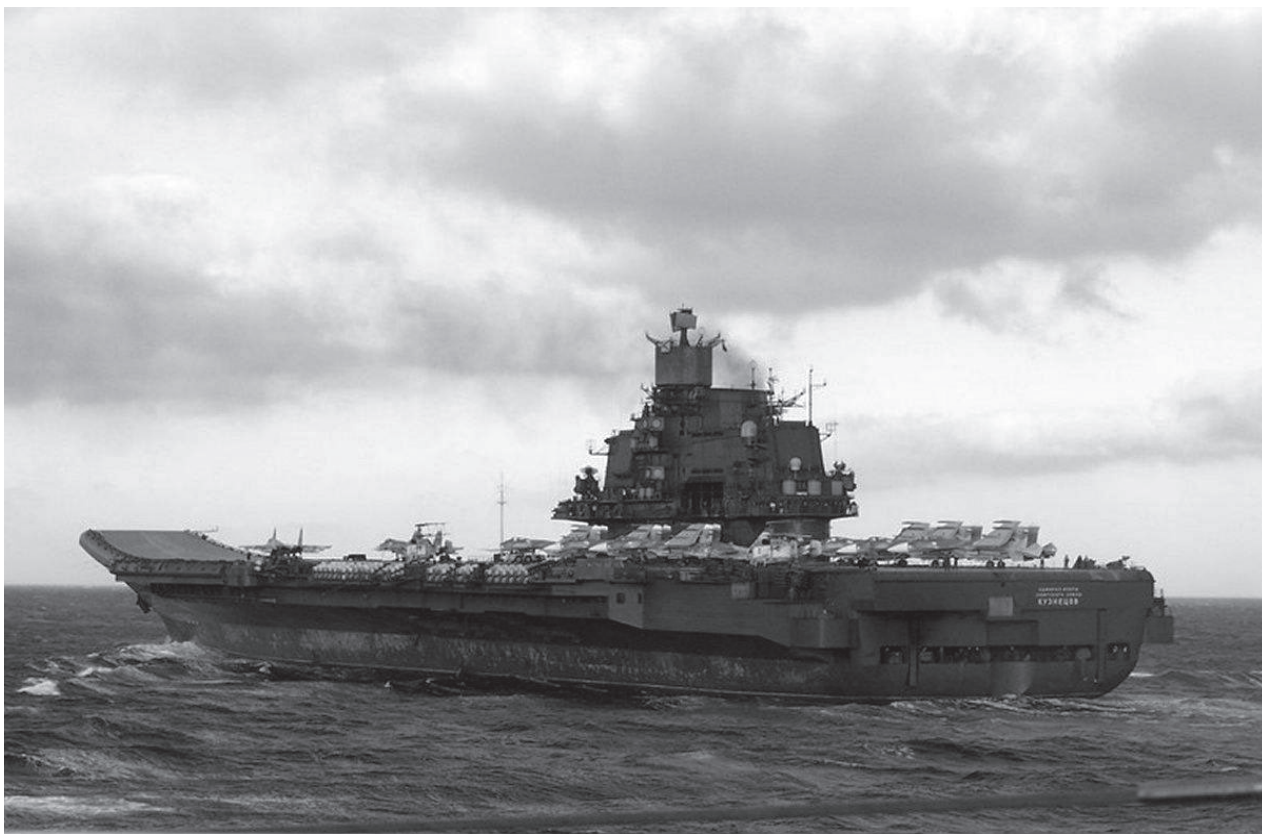
sur les S-300 page 8). Des S-300 positionnés dans le sud syrien pourraient couvrir une bonne partie de l'espace aérien d'Israël et de Jordanie, et frapper ainsi tout avion de combat avant même son entrée dans l'espace aérien syrien (voir page 1). Si ces batteries de missiles S-300 ne représentent pas de menace directe sur le terrain pour les djihadistes (qui n'ont pas d'aviation), ils constituent par contre une menace sérieuse pour les aviations US, israélienne, ou française.

En même temps que la France (faisant de Bachar el-Assad son invité d'honneur au défilé du 14 juillet 2008) la Russie s'était attelée en 2007-2008 à décrocher de juteux contrats d'armements avec la Syrie. Outre la fourniture de 4 batteries antiaériennes S-300 avec 144 missiles, les contrats signés avec la Russie à cette époque prévoyaient la fourniture de missiles Iskander M, dotés d'une précision de 5 m pour une portée de 500 km, et pouvant évoluer à mach 6 à une altitude de 50 km – ce qui les met (en théorie) hors de portée des systèmes antimissiles US ou israéliens de types SM-3, PATRIOT, Dôme de Fer ou THAAD. Avec une charge de 6 bombes antibunkers, ayant chacune en mémoire les coordonnées GPS de sa cible, un seul missile Iskander M peut détruire de 8 à 12 avions de combats dans leur abri ; 20 Iskander M pourraient ainsi détruire en une frappe l'aviation d'un pays comme Israël.

Sur ses côtes, l'armée syrienne déployait dans le même temps 36 systèmes de lanceurs de missiles antinavires P-800 Yakhont achetés à la Russie (missiles de croisière supersoniques d'une portée de plus de 450 km et échappant à ce jour aux systèmes de radars AEGIS équipant les navires US - se référer au numéro 9 de l'arme et la Paix, de janvier 2008, sur les caractéristiques des missiles Yakhont). Ce qui nous permet de faire le lien avec un autre élément à prendre en compte dans l'examen du rapport de forces : celui des forces navales.

Une véritable « bataille navale froide » en Méditerranée orientale ?

Parallèlement à la bataille terrestre, une confrontation navale « musclée » s'est déroulée en Méditerranée orientale. En marge des opérations terrestres, ces manœuvres navales ont en effet commencé avec le déploiement face aux côtes syriennes de la Task Force US n° 502, formée autour d'un porte-avions nucléaire emportant près de 90 avions et hélicoptères, et dont la mission était de pouvoir lancer des frappes aériennes contre l'armée syrienne durant la bataille de Damas. Pour faire face à cette menace, la marine russe a



Porte-avions
russe amiral
Kuznetsov

rapidement interposé entre cette Task Force US et les côtes syriennes le porte-avions Amiral Kuznetsov, avec à son bord – outre un groupe de 24 avions, peu crédibles face aux forces US - 12 lance-missiles mer-mer P-700 Granit volant à Mach 2,5 et d'une portée de plus de 600 km, bien supérieurs aux missiles Harpoon équipant la Task Force US n° 502 (missiles limités à 864 km/h et à une portée de 125 km). Le Kuznetsov était escorté par un destroyer et une frégate lance-missiles. Pendant plus d'un mois, le groupe aéronaval US a tenté par un intense brouillage radar de « passer » à travers les mailles du filet russe et de s'approcher de la côte syrienne - mais sans succès - et a fini par quitter le théâtre des opérations. Ce que fit peu après le groupe naval russe. C'était la fin de la première phase de confrontation navale ; la bataille terrestre de Damas se déroulerait sans « l'aide » de l'aviation embarquée US.

La deuxième phase mit aux prises, peu de temps après, une nouvelle force de l'US Navy constituée cette fois-ci de trois destroyers de la classe Arleigh Burke, armés de 110 missiles de croisière BGM-109 (type Tomahawk) d'un rayon d'action de plus de 1500 km, utilisés pour l'attaque de cibles terrestres. La marine russe envoya alors sur place le croiseur Moscova accompagné de deux destroyers et d'une frégate. Le croiseur Moscova est armé de 8 lanceurs de 8 missiles S-300 PMU Favorit, spécialisés précisément dans la destruction des missiles de croisière US, et de 16 lanceurs de missiles mer-mer P-500 Bazalt volant à Mach 2,5 et d'une portée de 550 km – destinés, eux, à neutraliser les éventuels lanceurs des missiles de croisière. En février 2013, après la défaite des forces djihadistes et de l'armée de libération de la Syrie à la bataille de Damas, le groupe naval US se retira sans avoir pu utiliser ses missiles de croisières, et le groupe naval russe en fit autant. La deuxième phase de la confrontation navale s'achevait. Le retrait du croiseur Moscova (et de ses missiles S-300 PMU embarqués) laissera cependant l'espace aérien libre aux raids israéliens des 4 et 5 mai 2013.

Depuis, selon l'évolution des velléités - et des modalités envisagées d'intervention – de la coalition US, la marine russe

a fait évoluer sa présence pour maintenir à distance des côtes syriennes tout groupe aéronaval ou de débarquement amphibie, et neutraliser la menace de missiles de croisière tirés de navires, d'aéronefs embarqués ou de sous-marins. Après l'envoi par l'US Navy de deux sous-marins nucléaires d'attaque de la classe Ohio (les SSBN-SSGN Floride et Géorgie), les navires russes déployés en « phase 3 » ont été des navires spécialisés dans la lutte anti-sous-marine, équipés de missiles lance-torpilles d'une portée de 120 km et se déplaçant en immersion à de très grandes vitesses (supercavitantes). Propulsés par un moteur de fusée à carburant solide, ces missiles lance-torpilles peuvent en outre passer du milieu marin au milieu aérien, et voler jusqu'à Mach 1,5 ... représentant une sérieuse menace pour les sous-marins.

Jamais une « zone d'exclusion aérienne » ne put ainsi être mise en place, ni aucun missile de croisière délivré sur le sol syrien, comme lors d'interventions « occidentales » précédentes (ex-Yougoslavie, Irak, Afghanistan, Libye. A titre de comparaison, le sous-marin nucléaire SSBN-SSGN Floride avait tiré 90 missiles de croisière sur des cibles terrestres lors de la guerre en Libye).

Le marqueur d'une nouvelle donne internationale ?

Nul doute que l'évolution du rapport de forces militaire sur le terrain, dans lequel on ne saurait oublier le renfort de combattants du Hezbollah libanais, a pesé dans l'évolution diplomatique du dossier syrien. Cela augure-t-il d'évolutions plus larges au plan international, avec des implications à plus grande échelle sur d'autres dossiers (Iran, Israël-Palestine, Corée, etc.)? Un premier recul de la première puissance militaire mondiale et un retour forcé dans le champ des « règles » internationales constitue en tous cas, pour l'heure, un événement majeur.

«L'ABSENCE DE DEBAT N'EST PAS UNE NOUVEAUTE»

Après son passage à Grenoble, Paul Quilès répond à nos questions et déplore l'appropriation des questions de défenses par des cercles de «spécialistes».

L'arme et la Paix : Lors de votre conférence, vous avez souligné l'absence de débat avec les citoyens sur les questions de Défense Nationale. Or, il semble que même les politiques aux plus hautes responsabilités, ne sont pas toujours précisément au courant des évolutions géo-stratégiques qui leur permettrait de prendre des décisions appropriées et subissent les pressions des militaires et des industriels de l'armement. Qui donc prend réellement aujourd'hui les décisions en matière de Défense Nationale ? Le sont-elles dans l'intérêt de la Nation ?

Paul Quilès : Il faut se souvenir que, depuis janvier 1964, la mise en oeuvre de l'armement nucléaire est le fait du seul Président de la République. Cela ne favorise pas la discussion sur les choix stratégiques... L'absence de débat, que je regrette, n'est malheureusement pas une nouveauté. Cette situation permet de prétendre qu'il y a un "consensus" parmi les Français. Il s'agit en réalité d'un consensus par défaut, puisque les grandes options ne sont pas débattues en dehors des cercles de spécialistes (experts, militaires, industriels), qui influencent fortement les décisions. Je ne doute pas que les responsables politiques entendent agir dans l'intérêt de la Nation, mais il faudrait que, par le débat notamment, ils puissent mieux prendre en compte l'opinion des citoyens, après les avoir éclairés sur les enjeux.

L'arme et la Paix : **Vous avez cité le président Eisenhower qui, en 1961, mettait en garde son pays contre la prise de pouvoir par le complexe militaro-industriel pour les questions militaires. La guerre en Irak a prouvé à tel point sa prophétie s'est réalisée aux Etats-Unis. Pensez-vous qu'en France ou en Europe, on en soit au même point qu'aux USA et que nous pourrions être engagés dans des opérations militaires, juste pour préserver des intérêts de sociétés privées ? Sinon, qu'est-ce qui nous en préserve ?**

Paul Quilès : La dénonciation par le Président Eisenhower du complexe militaro-industriel américain, lors de son discours de fin de mandat le 17 janvier 1961, n'était pas une prophétie, mais un constat et une mise en garde. Il disait craindre que son influence "connaisse un accroissement injustifié" et que "cette conjonction d'intérêts mette en danger nos libertés ou nos méthodes démocratiques". Les décennies qui ont suivi ont montré que ce risque s'est concrétisé, notamment avec le rôle qu'a joué le lobby militaro industriel en encourageant la course aux armements. Le phénomène s'est aussi manifesté en France, mais de façon moins violente qu'aux Etats-Unis. Je ne pense pas cependant que la participation de notre pays à certaines opérations ait pour but de "préserver des intérêts privés".

L'arme et la Paix : **Vous souhaitez que l'argent qui serait économisé par l'arrêt de la dissuasion militaire soit réinvesti dans une armée plus efficace pour les opérations**



Les positions de Paul Quilès, Ministre de la Défense de François Mitterrand en 1985-1986 peuvent être lues sur son blog : <http://paul.quiles.over-blog.com>.

extérieures. Pourquoi ne pas le réinvestir dans le civil, qui en a besoin en cette période de crise ?

Paul Quilès : Le changement de politique de la France à l'égard du nucléaire militaire, que je souhaite, ne peut pas avoir un impact financier immédiat, qui se traduirait par une économie de l'ensemble des dépenses affectées à ce poste. J'ai expliqué ma préférence pour un désarmement multilatéral, dans lequel notre pays prendrait toute sa part. Cela devrait se traduire à court terme par une série de mesures d'économies, concernant notamment la remise en cause de certains équipements (force aérienne) et la modernisation (missile M 51). Les sommes dégagées permettraient d'éviter les ponctions financières envisagées dans le Livre blanc de la défense, qui risquent de rendre les moyens des forces françaises insuffisants pour atteindre les objectifs qu'on leur fixe par ailleurs. A plus long terme, les économies réalisées pourraient naturellement être affectées à des budgets civils.

L'arme et la Paix : **L'Europe de la Défense est au point mort et la question ne semble plus d'actualité pour les gouvernants européens. Est-ce d'après vous une erreur stratégique ?**

Paul Quilès : Le débat dure depuis plus de 20 ans et il est toujours d'actualité! Tant que l'on n'aura pas engagé une réflexion commune au niveau de l'ensemble des pays pour rédiger un "Livre blanc européen de la défense", qui définisse les menaces communes et les moyens pour y répondre, il sera illusoire de parler de défense ou de stratégie commune de l'Europe. Les intérêts strictement nationaux continueront à passer avant toute autre considération, y compris budgétaire. Un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens doit se tenir en décembre prochain pour traiter de cette question. Espérons qu'on avancera à cette occasion et que l'Europe pourra faire la preuve qu'elle est capable de prendre en compte collectivement les enjeux de sécurité de notre époque.

■ Propos recueillis par Claude Romanet

HISTOIRE Armes chimiques

LA GUERRE CHIMIQUE : HISTOIRE, DROIT INTERNATIONAL ET RÉALITÉS



En réalité, la guerre chimique (et même biologique) ne date pas d'hier. C'était une technique de guerre connue dès le Moyen-âge (et sans doute bien avant), lorsque le siège d'un château-fort commençait à durer trop longtemps, que de brûler un immense tas de bois (vert) pour enfumer et intoxiquer les assiégés. Et cela marchait quelquefois.

Mais c'est la Première Guerre Mondiale qui vit apparaître un usage massif et assez systématique des gaz de combat. Les grandes puissances militaires de l'époque avaient entrepris des recherches en ce sens dès la fin du XIX^{ème} siècle. Et ce sont les Allemands qui, forts de leur puissante industrie chimique (IG Farben, notamment), produisirent les premiers gaz opérationnels... et en firent usage sur le front. C'est en avril 1915, du côté d'Ypres (Belgique), alors que le front s'était figé depuis longtemps en une guerre de tranchées, que l'armée allemande attaqua les soldats de l'armée britannique avec un gaz suffocant à base de chlore. Résultat : des centaines de morts et des milliers d'handicapés à vie (les gazés). Les Britanniques ne tardèrent pas à répliquer leur côté avec une attaque au gaz en septembre 1915. Par la suite, les Allemands perfectionnèrent leurs techniques de combat au gaz, développant le sulfure d'éthyle dichloré (ou gaz moutarde), qui n'agit pas immédiatement, mais d'autant plus gravement (car attaquant la peau), et les enfermant dans des obus. C'est en juillet 1917 qu'ils inaugurèrent leur nouvelle technique, à nouveau contre les Britanniques, moins pour percer le front que pour user et démoraliser l'adversaire (technique dite de l'attrition). Des gaz de combat sont également mis en œuvre sur le front russe. Seule parade possible : le masque à gaz (bien illustré par Tardi), qui rend la vie du fantassin encore plus inconfortable. Le bilan total des victimes (tués et handicapés à vie) des gaz de combat s'élève, pour la 1^{ère} Guerre Mondiale, à 500 000 sur le front occidental et 200 000 sur le front de l'est, soit 3% des pertes totales.

C'est peu, diront certains. Mais cela a suffi pour rendre les gaz de combat caractéristiques de ce premier conflit planétaire et afficher un degré supplémentaire dans l'horreur des guerres.

C'est pourquoi, la guerre terminée, les diplomates se sont employés à en interdire l'usage. Cela aboutit au « protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques », signé en juin 1925 à Genève (siège de la SdN), à la vérité non contraignant.

Du coup, les Espagnols ne se privèrent pas d'en faire usage dans la Guerre du Rif, ainsi que les Japonais lors de l'invasion de la Chine, et les Italiens à l'occasion de leur conquête de l'Éthiopie.

On sait aussi que les Américains versèrent des tonnes d'« agent orange » (merci Monsanto) sur le Vietnam, tuant, brûlant et intoxiquant des milliers de civils. Et on n'a pas oublié non plus que le dictateur syrien Hafez el Assad (le père) gaza massivement la population (civile) de la ville rebelle de Hama en février 1982, faisant entre 7 000 et 35 000 victimes selon les sources, ni que l'autre dictateur de la région, l'Irakien Saddam Hussein gaza les Kurdes de la ville d'Halajaba (dans son pays) en mars 1988, faisant également des milliers de victimes (civiles) et ne se gêna pas non plus pour les employer lors de la guerre irako-iranienne, tout cela, à l'époque, il faut le dire, dans la quasi-indifférence des chancelleries.

Mais tout de même : Sous l'égide de l'ONU, la très grande majorité des états se décide à signer, en janvier 1993, à Paris une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction. Cette convention qui a, cette fois-ci, une valeur en principe contraignante, a été ratifiée par tous les états du monde, sauf sept : l'Angola, Israël, la Birmanie (Myanmar), la Corée du Nord, l'Égypte, le Soudan du Sud... et La Syrie. En bombardant une banlieue de Damas, Douma, le 21 août dernier, (faisant quelques 1500 victimes – des civils, à nouveau) avec des gaz, Bachar el Assad s'est clairement mis en infraction avec la législation internationale. Son cas relève donc désormais de la Cour Pénale Internationale de La Haye.

Il faut contraindre la Syrie (et les six autres états) à ratifier cette convention pour qu'elle ait une portée universelle. Tous les efforts diplomatiques de la France et des autres pays doivent tendre vers cet objectif, vital pour l'humanité.

■ Jean-Paul VIENNE

Sources :

Hérodote : La guerre chimique (5 septembre 2013)

Paul Quilès : Menace chimique : Comment contraindre Damas à désarmer ? (Marianne – 10 septembre 2013)

La Grande Guerre chimique 1914-1918 – thèse d'Olivier Lepick (PUF, Histoires)

Projet de loi de programmation militaire 2014-2019

Un projet de loi sous fortes tensions budgétaires pour une défense taillée au plus juste avec pour principal souci de tenir son rang international.

Tel pourrait être le résumé lapidaire du projet de loi de programmation militaire 2014-2019 qui fait suite à l'élaboration du livre blanc 2013 et qui balance entre deux exigences présidentielles difficilement conciliables :

- d'une part l'exigence de rigueur budgétaire, imposée par les marchés financiers ;

- d'autre part l'exigence de maintenir les moyens d'un rang international hérité de l'histoire notamment comme membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

« À la suite du Livre blanc, ce projet respecte un équilibre entre les deux impératifs qui s'imposaient à nous : celui de notre autonomie stratégique, et celui de notre autonomie budgétaire, qui est un autre enjeu de souveraineté pour la France. »^[1] précise le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian. Mais les deux impératifs ne sont pas de même nature : l'un est subi et impose ses conséquences au second ne laissant qu'une marge de manœuvre extrêmement limitée.

Il en résulte un exercice périlleux présentant à la fois des choix cohérents mais aussi des risques forts et qui laisse en suspens d'importantes questions d'avenir.

Fondamentalement, ces choix sont ceux de la supériorité technologique de l'industrie de défense et des équipements collectifs et individuels au détriment des hommes et des femmes qui mettront en œuvre ces équipements et qui sont les acteurs concrets de la défense sur le terrain.

Le projet de loi prévoit donc non seulement le maintien de la dissuasion nucléaire mais aussi les moyens de garantir sa pérennité à moyen et long terme. De même les grands groupes de l'industrie d'armement ne sont guère inquiétés par la remise en cause de grands contrats. La question de la réduction des coûts des grands programmes militaires n'est même pas évoquée alors que, dans un contexte de fortes tensions budgétaires, quelques efforts dans ce domaine pourraient être envisagés sans nécessairement remettre en cause les grands programmes militaires et spatiaux. La remise en cause de la logique du tout militaire et l'ouverture à une diversification vers le civil n'est pas à l'ordre du jour alors que cette ouverture pourrait contribuer à réduire notablement les coûts de développement des équipements.

Les grandes économies sont ailleurs sur la dotation en matériel et la compression de personnel pour reprendre un terme bien compris de tous les salariés du public et du privé. On arrive ainsi à un format de forces très tendu qui pose clairement la question des possibilités réelles d'intervention. Les 66.000 soldats projetables ne pourront pas être partout en même temps et devront être relevés régulièrement. Leur intervention n'aura donc de sens que dans le cadre d'une coalition internationale dont les contours restent flous (Europe ? ONU ? OTAN ?) sans pour autant garantir l'autonomie stratégique annoncée.

Pourtant, malgré les restrictions, ce projet de loi, taillé au plus juste, est fragile car le moindre écart, même partiel, de l'un de ses éléments remet en cause l'ensemble de sa cohérence. Les risques de dérapages budgétaires ne sont évidemment pas éliminés par le qualificatif de « sanctuarisation ». Ne serait-ce que parce que ce budget dépend pour une part des résultats de la vente de biens et que l'expérience montre que les coûts des grands projets d'armement ont généralement tendance à dériver.

Un autre sujet d'inquiétude concerne le maintien en conditions opérationnelles des forces (entretien du matériel, entraînement du personnel) mais aussi les conditions de travail et les conditions de vie du personnel de la défense. Le concept de différenciation des forces fait craindre de déboucher sur une « armée à deux vitesses » qui serait catastrophique pour le moral des militaires et les intérêts de la Nation. Quant à la mutualisation, elle n'évoque rien de bon pour beaucoup de salariés des grandes entreprises. Certes, elle permet de réduire certains coûts mais souvent au pris d'une organisation parfaite sur le papier mais beaucoup moins pratique sur le terrain.

À côté de ces risques, plus ou moins anticipés, ce projet de loi de programmation militaire laisse en suspens plusieurs questions de fond de première importance.

Cela concerne bien sûr la dissuasion nucléaire dont la fonction n'est plus très claire dans le nouveau contexte international. Elle ne peut évidemment pas se réduire à l'expression d'une puissance et à la tenue d'un rang international. Le constat vaut d'ailleurs tout autant pour les moyens conventionnels et s'exprime concrètement par le risque, déjà évoqué, de déboucher sur une « armée à deux vitesses » entre les forces de défenses du territoire et les forces de projections et d'intervention.

Cela concerne aussi le métier de militaire directement transformé par la réduction du format des armées. Pour la majorité des militaires les carrières sont ou seront nécessairement de faible ou de moyenne durée ; que ce soit pour les hommes du rang, les sous-officiers ou même les officiers. Ne serait-ce que pour permettre le renouvellement et éviter le vieillissement des effectifs tout en respectant une pyramide des grades fonctionnelle. Quelles reconversions ? Comment seront-elles préparées et organisées ? Quelle place dans la société pour ces hommes et ces femmes à l'issue de leur carrière militaire ? Questions importantes pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans les métiers de la défense mais qui ne sont malheureusement pas abordées sérieusement.

Cela concerne enfin la place, le rôle, les ambitions de la France, au niveau international, sur les problématiques de sécurité et de défense. Quelle stratégie, quelle place pour la France dans la construction d'un monde moins violent, le maintien de la paix, le désarmement, la lutte contre la prolifé-

ration des armes nucléaires... ? Il s'agit pourtant de questions de premier plan pour notre sécurité et qui conditionnent au premier ordre la conception l'organisation et la doctrine d'emploi de notre outil de défense. Ce sont aussi ces questions qui donnent à cet outil une réelle perspective politique accessible au débat citoyen.

Mais initier ce débat n'est clairement pas la volonté politique du moment. Et l'absence de perspective ne laisse, au final, que la très modeste ambition de faire ce que l'on peut en attendant le retour d'un beau temps économique sur lequel nous aurions renoncé à avoir de l'influence.

Subir plutôt qu'agir !

Pour combien de temps encore ?

■ Marc Dorel

^[1] *Projet de loi de programmation militaire 2014/2019-dossier thématique.*

DEBAT Politique

DE PRISTINA À DAMAS, UNE MÊME IMPÉRIALISTE POLITIQUE

De prime abord le comportement du gouvernement Français au plan international peut surprendre. Pourquoi cet entêtement à vouloir contourner toutes les démarches de solutions politiques en Syrie ? Pourquoi vouloir à tous prix ajouter des destructions supplémentaires, dont les principales victimes seront les populations ? Pourquoi au Mali combattre les groupes Jihadistes transnationaux au nom de la lutte contre le terrorisme et pourquoi les utiliser en Syrie en faisant semblant d'ignorer qu'ils dominent l'opposition armée ? Pourquoi faire de notre pays le premier boute-feux, poisson pilote de l'intervention Américaine, alors que nous avons su en des circonstances semblables faire entendre à l'ONU la voix du règlement politique des conflits ? Pourquoi s'acharner à supplanter l'ONU par l'OTAN ?

C'est à l'évidence un choix politique, celui d'un monde dirigé par les pays occidentaux, un monde qui doit accepter cette domination de l'empire et de ses vassaux, accepter les critères d'organisation des sociétés qui paraissent pertinents aux occidentaux, accepter que seuls les occidentaux et leurs amis possèdent l'arme nucléaire. Et bien entendu, il faut que le monde non occidental en paie le prix, en ouvrant ses ressources minières et énergétiques au marché, au prix du marché, en produisant du coton ou du café, si le marché a besoin de coton et de café. Seulement, le monde occidental c'est environ 700 millions de personnes et le monde non occidental plus de 6 milliards, aussi il faut éliminer les récalcitrants à une recomposition occidentale du monde et notamment au Moyen Orient et en Afrique.

De nos participations aux différentes guerres, la première guerre en Irak, en Afghanistan et plus récemment en Côte d'Ivoire, en Libye et maintenant en Syrie, il y a une filiation ; ces pays doivent comprendre qui sont les patrons, donc le lien de subordination qui en découle. La guerre est d'autant plus facile à faire admettre à l'opinion occidentale que les gouvernements des pays agressés sont souvent contestés à juste titre par leurs populations. Des situations tout aussi contestables, voire pire, sont très bien acceptées quand leurs gouvernements ont l'occidentale attitude, comme c'était le cas de l'Egypte, de la Tunisie et c'est toujours le cas de l'Arabie Saoudite, du Qatar, de la Turquie, etc.



Le bâtiment de l'Etat Major Serbe après les bombardements de l'OTAN en 1999.

Mettre les faits en perspective, démontrer les mensonges, mettre en évidence l'incroyable partialité des pays occidentaux, c'est le travail qu'a fait consciencieusement Robert Décombe, ancien correspondant de L'humanité dans le livre qu'il a écrit : « La guerre humanitaire » pour le Kosovo.

L'auteur a vécu les événements sur place, il a pu vérifier toutes ses informations, il avait une connaissance précise des processus, de leur développement et de leur chronologie. Au fil des 180 pages de son livre il nous fait revivre les événements qui ont conduit l'OTAN avec la participation de la France, à Bombarder la Serbie durant plus de deux mois, détruisant gravement les infrastructures du pays, réduisant la population bombardée à la mort ou à la misère. Il montre le rôle pilote du commandement Américain, la presse soumise à une seule source d'information, les militaires. Il met en évidence, faits à l'appui, qu'un seul point de vue était pris en compte par les institutions internationales, celui de l'armée de libération du Kosovo, composée exclusivement des Albanais, jamais le point de vue des Serbes du Kosovo. Son ouvrage démontre que « la guerre humanitaire » n'est qu'une farce, un leurre comme disent les militaires. C'est un livre utile pour avoir une vision mieux informée de la guerre du Kosovo, mais il demeure utile pour nous donner quelques repères dans les conflits internationaux actuels. Faire passer les discours de Hollande et de Fabius sur la Syrie à la grille de lecture du livre de Robert Décombe est un exercice intéressant. Son livre est paru aux éditions du Losange au prix de 16€.

■ Robert Brun

Les systèmes anti-aériens S-300 : la fin de la suprématie US dans les airs ?

Après l'affaiblissement spectaculaire de ses forces armées, la Russie s'est vue contrainte de concentrer ses efforts sur des systèmes d'armes défensifs à forte capacité dissuasive, pour faire face à l'écrasante supériorité militaire US. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'émergence à partir de ces dernières années de systèmes de missiles particulièrement redoutables tels les S-300, S-400 et S-500 - ce dernier étant considéré comme le système anti-aérien « le plus avancé » du monde, avec des missiles hypersoniques capables de prendre en charge plus de 70 objectifs (avions ou missiles) simultanément. Il faut y ajouter les missiles Iskander, Yakonkh (voir l'arme et la Paix de janvier 2008), etc.

Des systèmes de défense aérienne S-300 protègent depuis juin 2006 la base navale russe de Tartous, au sud de la Syrie. Initialement confinés sur ce site et mis en œuvre par du personnel russe, de tels systèmes auraient ensuite été livrés aux forces syriennes, apportant une couverture aérienne élargie à l'ensemble de l'espace aérien syrien... Ils sont en outre mobiles.

Les systèmes S-300 sont composés :

- de radars fixes basse fréquence de dernière génération, résistant au brouillage et aux attaques de missiles antiradar, complétés par un réseau de radars mobiles fonctionnant dans la bande VHF (Very High Frequency - de 30 à 300 MHz), complétant la couverture de l'espace aérien,
- de systèmes de détection et d'attaque des sources de brouillage ESM / ELINT (Electronic Support Measures / ELectronic INTelligence) emportées par des navires ou des aéronefs. (Ce sont ces systèmes ESM / ELINT qui avaient notamment permis aux USA, à l'OTAN et à Israël de disposer d'une supériorité aérienne dans les précédents conflits),
- et d'un ensemble C4I (Command, Control, Communications, Computers and Intelligence) capable d'entretenir une situation tactique et de prendre en charge les différentes cibles (détection, classification, suivi, déclenchement du tir).

La première « alerte » sur les progrès de ces systèmes avait été donnée en mars 1999 lors de la destruction d'un avion « furtif » américain F-117 en Yougoslavie. Puis lors du conflit géorgien, les Russes auraient mis la main sur des systèmes C4I très modernes qui venaient d'être fournis par les USA et Israël, se donnant ainsi tout le loisir d'analyser les composants les plus avancés des systèmes « ennemis ».

En pratique, en livrant ces systèmes anti-aériens à différents pays (parmi lesquels l'Algérie, le Vietnam, la Syrie - l'Iran étant sujet à controverse...) la Russie réduit la possibilité des USA et de leurs alliés d'imposer des « zones d'exclusion aérienne » puis d'engager des opérations terrestres avec toute liberté d'action aérienne et de frappes (comme en Yougoslavie, en Irak ou en Libye).

■ Denis Anselmet



✂ -----
Adhérez à Initiatives Citoyenneté Défense, abonnez-vous à «L'arme et la Paix»

Nom : Prénom :
Rue :
Code postal : Commune :
e-mail : Tél. :

- Je souhaite être tenu informé(e) des initiatives de l'association ICD :
par courrier par courriel

- Je souhaite recevoir régulièrement la publication trimestrielle d'ICD : (ci-joint abonnement annuel de 5 €, par chèque à l'ordre d'ICD)

- Je deviens membre de l'association ICD : (ci-joint cotisation annuelle de 10 €, par chèque à l'ordre d'ICD, donnant droit à l'envoi gratuit de la publication trimestrielle)

(retourner à : Association ICD, MJC de Fontaine, 39 avenue du Vercors, 38600 Fontaine)

Pour nous joindre : association.icd@online.fr - site internet : <http://association.icd.free.fr> - <http://icd-citoyennetedefense.com>